



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE N° 123/2025

Objet : Location de copieurs, imprimantes et scanners pour les écoles, le centre technique municipal et la mairie

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu le décret n°2025-1386 du 29/12/2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics prévus par les articles R.2122-8 et R.2132-2 du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2024/061 du 6/12/2024 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de renouveler et de rationaliser le parc vétuste des copieurs, imprimantes et scanner des écoles, du centre technique municipal et de la mairie,

Considérant l'offre de location de matériel, de fourniture et services de la société Koesio en date du 31/12/2025 pour un montant de 4 500 euros € H.T par trimestre, soit un montant de 5 400 € TTC avec un engagement de 21 trimestres.


DECIDE

Article 1 : De retenir l'offre de la société Koesio pour un montant de 94 500 € H.T soit un montant de 113 400 € TTC.

Article 2 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Saint-Savin, le 20/01/2026

Le Maire,


Fabien DURAND

